

L'ajournement

● (2150)

En 1973, mon prédécesseur, M. Ross Whicher, a résumé la question en disant que, lorsqu'un pays commence à se préoccuper davantage des criminels que de leurs victimes, ce pays est en bien mauvaise posture. C'est tout aussi vrai maintenant qu'à cette époque. Je crois donc qu'il faudrait recommencer à appliquer la peine de mort au Canada lorsqu'il ne subsiste aucun doute que le criminel a commis un assassinat. Selon moi, cela ferait du Canada un endroit plus sûr et plus agréable, c'est pourquoi je voterai pour le maintien de la peine de mort.

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Monsieur l'Orateur, je vois qu'il ne reste que cinq minutes avant 10 heures; je me demande donc si je peux dire qu'il est 10 heures dès maintenant.

M. l'Orateur adjoint: La présidence accepte volontiers de demander si les députés sont d'accord. Auparavant, j'aimerais cependant m'assurer que les députés qui doivent participer au débat sur la motion d'ajournement, c'est-à-dire le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth) et le député de Surrey-White Rock (M. Friesen), sont ici.

La Chambre consent-elle à dire qu'il est 10 heures?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 40 du Règlement.

LE NORD CANADIEN—L'OCTROI DE PERMIS POUR LE FORAGE PÉTROLIER DANS LES TERRES DES AUTOCHTONES—DEMANDE D'EXPLICATIONS

M. Wally Firth (Territoires du Nord-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai l'occasion de parler ce soir d'une question que j'ai soulevée pour la première fois à la Chambre le 7 avril, et de nouveau le 8 avril. Je sais que la Chambre est en train d'étudier un grand nombre de questions urgentes et je suis donc reconnaissant de pouvoir revenir à cette question.

J'aimerais d'abord rectifier une légère erreur qui a été commise dans le hansard quand ma question a été imprimée le 7 avril. Je ne voulais pas de renseignements sur les permis de prospection pétrolière, comme le hansard l'indique. Je parlais des 68 permis de prospection autorisant plusieurs compagnies à chercher de l'uranium dans les régions de Keewatin et de Baffin dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces permis ont été délivrés le 29 mars de l'année en cours. Bien que les permis aient par eux-mêmes une certaine importance, ce que je conteste en réalité, c'est l'attitude adoptée par le gouvernement quand il les a délivrés.

A maintes reprises, moi et bien d'autres avons vu le ministre actuel et ses collaborateurs agir sans se soucier des autochtones, de leurs objectifs et de leurs désirs. La délivrance de permis d'exploitation d'uranium n'est que le dernier d'une longue série de gestes maladroits. Je pense qu'il convient, comme exemple, pour montrer comment le

[M. Douglas (Bruce-Grey).]

ministère et le ministre remplissent leur tâche à l'égard des Affaires indiennes et du Nord canadien.

L'autre personne qui a déploré publiquement cet incident est James Arvaluk, président des Inuit Tapirisat du Canada. Pour l'information du secrétaire parlementaire que l'on a chargé de me répondre, moi-même et M. Arvaluk sommes bien au courant de la procédure de délivrance des permis de prospection dans le Nord. Nous savons qu'à un moment donné on tiendra de brèves audiences publiques à propos des demandes de permis de ces sociétés. Cependant, ce n'est pas là la question. Ce qui fait défaut c'est le manque d'empressement du gouvernement qui n'avertit pas les Inuit que ces permis allaient être délivrés et l'inexcusable geste du ministre qui ne savait même pas qu'ils avaient été délivrés.

Encore pour l'information du secrétaire parlementaire, je voudrais relater les faits qui ont précédé cet incident. Le tout a commencé il y a quelques années quand le ministère a affecté une somme d'argent à l'Inuit Tapirisat du Canada pour étudier la question des réclamations territoriales des Inuit. Après quatre années de recherche, l'ITC a fait part au cabinet de ce qu'elle proposait pour régler les réclamations des Inuit des Territoires du Nord-Ouest. D'après les propos tenus à la réunion du 28 février dernier, moi-même et d'autres observateurs ont conclu que les deux parties étaient disposées à collaborer et que les négociations qui portaient sur les questions territoriales avaient connu un bon départ.

Le gouvernement a entendu la proposition des Inuit et a affirmé qu'il l'étudierait. Le gouvernement a même proposé quelques réunions pour préciser certains aspects de la proposition. Je pense que l'une d'elles a déjà eu lieu. Comme je l'ai dit, j'en conclus que les négociations à propos des réclamations territoriales sont en cours. Le 29 mars, un certain nombre de permis de prospection ont été délivrés. Il s'agissait de permis de prospection d'uranium et ils sont loin d'être les premiers. Le gouvernement a délivré un grand nombre de ces permis depuis quelques années, permis pour chercher du pétrole et du gaz dans la mer de Beaufort, permis pour procéder à des études sur les séismes à Lancaster Sound, etc. Cependant, une chose a changé maintenant. Tout ce territoire fait l'objet de négociations.

L'ITC, moi-même et bien d'autres croyons que le fait de délivrer de tels permis sans en informer l'ITC n'est rien d'autre que de la mauvaise foi pure et simple.

Le 6 avril, l'ITC a fait parvenir une lettre au ministre, résumant ses griefs qui, je le répète, sont sérieux. On croit que les négociations sont compromises. L'autre jour, lorsque j'ai posé ma question à la Chambre, le ministre n'était même pas au courant de la situation. Rien ne saurait l'excuser. Le problème des réclamations territoriales devrait être de la plus haute importance pour son ministère. Ses fonctionnaires semblent être trop occupés à délivrer des permis pour s'inquiéter de ce problème.

Retournant le fer dans la plaie, quelques jours plus tard, le ministre a eu l'audace de faire parvenir une lettre condescendante et cavalière à l'ITC pour expliquer, dans le menu détail, comment on s'y prend pour obtenir un permis d'exploration. Dans cette lettre, le ministre reproche à M. Arvaluk d'avoir rendu sa lettre publique. Voilà une faute impardonnable dans un ministère où tout se fait en secret.